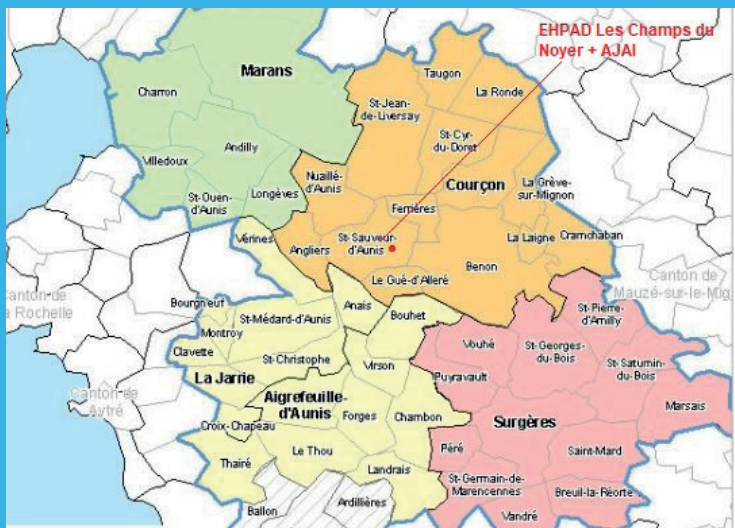


L'association Tremä propose
un accueil en EHPAD pour
les personnes handicapées vieillissantes
dans son EHPAD de Saint-Sauveur d'Aunis



Renseignements/contact
sur cet accueil :

Résidence Les Champs du Noyer

10 rue des Baraques
17540 Saint-Sauveur d'Aunis

05 46 66 66 05
residence.leschampsdunoyer@trema-asso.fr



ACCUEIL DES PERSONNES
HANDICAPÉES VIEILLISSANTES
EN ÉTABLISSEMENT
MÉDICALISÉ (EHPAD)

A SAINT-SAUVEUR D'AUNIS



Siège Social Tremä
14 rue Edme Mariotte
17180 Périgny
05 46 41 68 46
contact@trema-asso.fr
www.trema-asso.fr



Association Tremä

Le public accueilli

L'EHPAD Les Champs du Noyer à Saint-Sauveur d'Aunis dispose d'un accueil spécifique dédié aux personnes handicapées dites vieillissantes, c'est à dire âgées de plus de 60 ans (ou 55 ans sur dérogation du médecin du Conseil Départemental). Pour accéder à ce service, elles doivent, au titre de leur accompagnement actuel, être bénéficiaires d'une orientation de la CDAPH¹ en structure médico-sociale.

Cet accueil réalisé au sein d'une aile dédiée de la résidence est ouvert à un public vivant précédemment en institution ou au domicile dès lors qu'il dispose, au moment de son entrée, d'une relative autonomie (relevant du GIR² 3 ou 4).

Cet accueil doit être porteur de sens pour le résident qui doit avoir la capacité et l'envie de participer au rythme de vie de cette unité (temps de repas, animation, vie sociale...) et d'une façon générale à la vie en collectivité.

Les personnes accueillies relèvent principalement du handicap mental ou du handicap psychique dès lors que celui-ci est stabilisé.

A titre d'illustration, les personnes accueillies habitaient précédemment au sein :

- ❖ d'un foyer d'hébergement ou foyer de vie ;
- ❖ d'une famille d'accueil ;
- ❖ de leur domicile ;
- ❖ d'une Maison de Retraite Spécialisée.

¹ Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

² Groupe Iso Ressources (outil de mesure du niveau d'autonomie des personnes s'échelonnant du GIR1 au GIR6).

L'accueil au sein de la Résidence

Huit places sont dédiées à l'accueil des personnes handicapées vieillissantes, ces places sont regroupées au sein d'une aile qui accueille 15 résidents de l'EHPAD.

Ce fonctionnement inclusif contribue à créer une dynamique positive pour l'ensemble des résidents grâce à la mise en place de moyens dédiés.

Ainsi, au-delà des prestations habituelles d'un EHPAD, les résidents en situation de handicap bénéficient d'un accompagnement spécifique mis en place par un coordonnateur (diplômé en travail social) assisté par un professionnel (bénéficiaire d'une formation de type AES¹).

Par ailleurs, l'établissement dispose d'une équipe pluridisciplinaire qui accompagne au quotidien les résidents dans leurs besoins médicaux ou paramédicaux (médecin coordonnateur, cadre de santé, infirmières, aide-soignants, psychologue, psychomotricien, ergothérapeute).

La propreté des espaces et les prestations de restauration sont assurés par l'équipe hôtelière, tandis qu'une animatrice propose un programme varié adapté aux envies des résidents.

La résidence est dirigée par une directrice en charge de son bon fonctionnement quotidien et de la mise en oeuvre de ses projets.

Cette unité dédiée au handicap accueillant le plus souvent des personnes plus jeunes que les résidents habituels d'un EHPAD, elle bénéficie d'un rythme de vie plus stimulant davantage en lien avec l'extérieur.

¹ Accompagnement Educatif et Social

Les informations pratiques

La Résidence Les Champs du Noyer dispose de 75 chambres.

Pour solliciter une inscription, vous pouvez soit adresser le document Cerfa n°14732 téléchargeable sur internet soit effectuer votre demande en ligne sur la plateforme dédiée : www.viatrajectoire.fr

L'accueil des personnes en situation de handicap au sein de l'EHPAD relevant d'un projet spécifique, vous êtes en parallèle invité à entrer en contact soit avec la direction de la résidence soit avec le coordonnateur de l'unité dédiée.

En fonction du niveau d'autonomie du résident et de son âge celui-ci peut bénéficier de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) qui permet de prendre en charge une partie des frais liés à sa dépendance.

Sous certaines conditions, les personnes reconnues en situation de handicap peuvent également bénéficier d'une aide sociale spécifique couvrant partiellement leurs frais de séjour (tarif hébergement).



L'accueil au sein de cette unité bénéficie d'un soutien financier renforcé du Conseil Départemental de Charente-Maritime.



La Résidence est par ailleurs financée par l'Agence Régionale de Santé pour les soins délivrés aux résidents.